

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD58

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 31

À l'alinéa 1<sup>er</sup>, substituer aux mots :

« d'au plus »,

les mots :

« maximale de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.